

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 10 août 2015, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 20h40 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et Messieurs les conseillers suivant :

Ginette Noël Gravel
Jacques Saucier
Yvon Charette
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2015-08-231 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-08-232 Congé de maladie

Attendu que le 6 juin 2015, madame Sylvie Thibodeau a fait parvenir à la municipalité, par courriel, son billet médical d'arrêt de travail du 4 juin au 17 juillet 2015;

Attendu que le 8 juin 2015, madame Sylvie Thibodeau s'est présentée à la municipalité pour apporter ledit billet médical;

Attendu que dans les jours qui ont suivi l'arrêt de travail, l'employée nous informait par une note écrite qu'elle redonnerait des nouvelles en juillet lorsqu'elle rencontrerait son médecin;

Attendu que le 20 juillet, madame Nathalie Savard, directrice générale, a fait parvenir par courrier à madame Thibodeau, une correspondance l'avisant que la municipalité avait été informé verbalement le 17 juillet par messagerie téléphonique d'une prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 3 septembre 2015 et par le fait même lui a demandé de rapporter toutes les clés de la municipalité en sa possession;

Attendu que depuis le 17 juillet, fin du congé de maladie, madame Sylvie Thibodeau n'a donné aucune nouvelle à son employeur, ni fourni aucun document médical et aucune suite à la lettre du 20 juillet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que la municipalité considère que madame Sylvie Thibodeau a décidé de mettre fin à son emploi en date du 20 juillet

2015 considérant son absence au travail depuis ce jour et le défaut d'en fournir la preuve. Une lettre recommandée sera envoyée à madame Thibodeau et cette dernière aura 10 jours pour rapporter les clés de la municipalité dès la réception de cette correspondance.

Adoptée

Questions du public

Aucune question

2015-08-233 Levée de la séance

À 20h45, il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire